



CORPO ASSAS

# INTERVIEW MASTER

---

*La Corpo vous présente son interview  
avec le directeur du Master Droit du  
marché et du patrimoine artistiques, le  
professeur Laurent Pfister.*



### **Master droit du marché et du patrimoine artistiques**

**Vous êtes le directeur du master droit privé parcours droit du marché et du patrimoine artistiques, le droit du marché et du patrimoine artistiques est une notion qui est, pour des étudiants de licence, encore inconnue. Pourriez-vous expliquer brièvement les thèmes abordés dans le master ?**

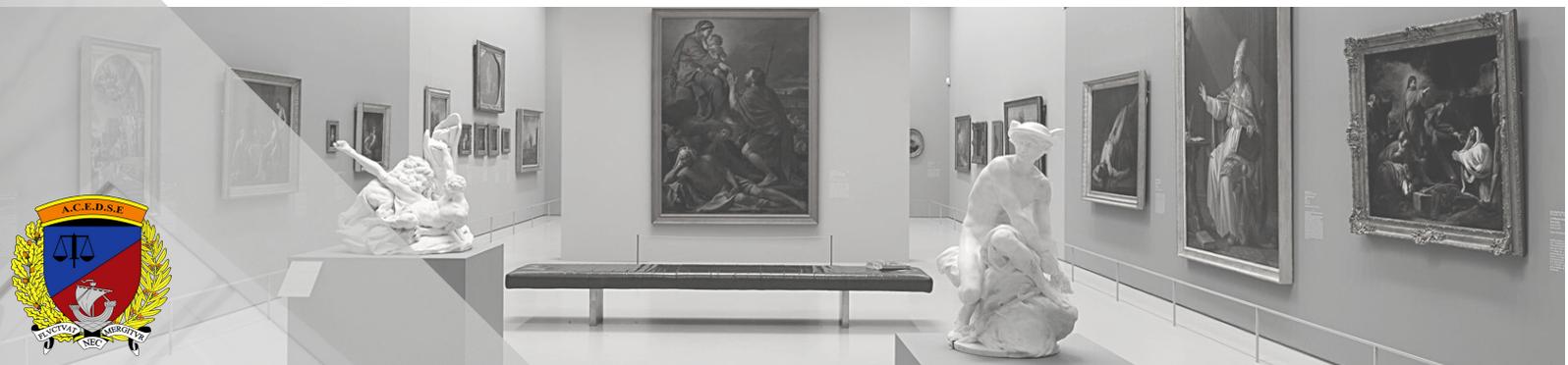
Ce master a vocation à préparer les étudiants à travailler principalement sur le marché de l'art. Le marché de l'art, ce sont bien sûr les ventes publiques et privées organisées par les grandes maisons de vente mais aussi par les galeries... Le master prépare aussi à travailler dans le conseil en patrimoine artistique, dans la fiscalité du marché de l'art qui suppose un savoir particulier. Le droit des assurances est également très important : par exemple, pour l'organisation d'une exposition, il faut assurer les œuvres.

Le master forme aussi les étudiants au patrimoine artistique donc à travailler pour les institutions culturelles, les musées (musée du Louvre, château de Versailles, le centre Pompidou...).

Le droit du marché et du patrimoine artistiques relève du droit privé (d'où le rattachement du master mention droit privé) mais il ne faut pas négliger la dimension publique car c'est un marché régulé. L'État est lui-même un intervenant potentiel. Il peut par exemple préempter des œuvres lors d'une vente, considérant que ces œuvres ont un intérêt national.

**Quelles sont, à vos yeux, les qualités et compétences requises pour accéder à votre master?**

La première qualité est d'être un bon juriste. Cela ne signifie pas que des mentions soient systématiquement requises pour l'admission. En revanche, que cela soit appliqué à l'art ou à d'autres secteurs, il faut avoir de solides connaissances juridiques, de la rigueur, une certaine agilité intellectuelle. La seconde qualité est de manifester un intérêt pour l'art, pour l'histoire de l'art ou encore la culture. Cela peut être tout simplement par des voyages, des visites ou encore une expérience associative en rapport avec l'art. Toutes sortes d'initiative qui manifestent cet intérêt sont possibles. Il peut être avantageux d'être inscrit dans une autre licence en parallèle (Histoire de l'art notamment) mais ce master n'est pas pour autant exclusivement réservé aux étudiants inscrits en double licence droit-histoire de l'art. Enfin, le dynamisme d'un étudiant est un point très important. Ce dynamisme peut s'exprimer notamment par la réalisation d'un ou de stages, la participation à des associations ou encore une certaine capacité à monter des projets.



---

**Une fois diplômés d'un Master 2 de droit du marché et du patrimoine artistiques, quelles voies empruntent généralement les étudiants ?**

Trois voies sont généralement empruntées. Ils travaillent sur le marché de l'art et notamment au sein de maisons de vente, en qualité d'avocats ou au sein d'institutions culturelles.

En 2021, sur une promo de 25 étudiants en M2, une dizaine a passé l'examen d'accès au métier de commissaire-priseur. Ce chiffre est variable d'une année sur l'autre. Le taux de réussite à l'examen est tout à fait satisfaisant d'autant que la deuxième année de Master y prépare. Quand les étudiants échouent, ils parviennent néanmoins à entrer dans des maisons de vente par exemple en tant qu'administrateurs des ventes, spécialistes de logistique. D'autres préfèrent rejoindre des galeries, des assurances...

Sur les promotions antérieures (depuis 2014, date de création du master), plusieurs sont devenus avocats plus ou moins spécialisés dans le marché de l'art (un spectre souvent plus large touchant aussi à la propriété intellectuelle).

Enfin, nombreux sont ceux qui travaillent dans des institutions culturelles, privées ou publiques. Certains ont été embauchés dans des fondations, par ex. à la fondation Chanel. D'autres ont été recrutés par des établissements publics, au château de Versailles, à la Réunion des Musées nationaux ou au Louvre. Par ex. une étudiante a été recrutée au Louvre pour développer le service chargé de valoriser la marque Louvre.

Il faut enfin signaler que certains sont partis à l'étranger (notamment aux États-Unis et en Angleterre).

Ainsi, les débouchés sont très variés.

Le secteur artistique et culturel connaît de profondes mutations, notamment avec le développement du numérique. Il y a aujourd'hui de la vente on-line, des locations, des expositions numériques... Il y a énormément de projets et de dynamisme sur le marché de l'art.

**La nouvelle réforme de sélection en master a-t-elle considérablement changé vos méthodes de sélection ? Les élèves d'Assas ont-ils toujours autant de chance d'intégrer les rangs de ce master ?**

Les élèves d'Assas ont toujours autant de chance d'intégrer le master. Les critères d'évaluation des candidatures n'ont pas changé. La procédure a en revanche changé cette année mais on espère revenir l'année prochaine à une procédure en deux temps : une admissibilité sur dossier et une admission sur audition. Cette audition permet de mesurer la personnalité des candidats, leur dynamisme et leur sérieux. Il est conseillé d'avoir un projet professionnel à développer.



**Quels sont les intérêts à choisir ce master de droit du marché et du patrimoine artistiques, qualifié de précis, par rapport à un autre qui semblerait plus général?**

L'avantage est lié au projet professionnel, en l'occurrence à la volonté de travailler dans le monde de l'art et de la culture. Le Master se veut professionnalisant et l'est effectivement, notamment avec l'exigence d'expériences professionnelles, une équipe pédagogique composée majoritairement de professionnels.

Cependant, en 2e année de master les matières restent générales et variées : droit des ventes, droit des assurances, droit fiscal, droit pénal, management, comptabilité... La spécialisation en droit de l'art n'est pas un désavantage si on veut se réorienter vers autre chose. Certains sont devenus avocats avec une spécialité en droit de l'art, tout en se consacrant à d'autres spécialités (propriété intellectuelle, successions...).

**Est-ce qu'une certaine sensibilité artistique est demandée pour rejoindre le master ?**

Ce n'est pas possible autrement. A l'occasion de sa candidature, il convient de donner des éléments concrets sur son intérêt pour la matière. Il ne suffit pas de proclamer qu'on aime l'art : il faut le démontrer et le préciser. Il peut s'agir d'une passion pour l'art contemporain, pour l'art antique, médiéval, moderne..., pour tel artiste, pour telle catégorie d'objets d'art... Il est important d'aller jusqu'au bout de son intérêt pour la matière. Il est important d'avoir non seulement de la culture artistique, mais aussi une culture.

**Les étudiants dans ce master de droit du marché et du patrimoine artistiques présentent des enseignements très spécifiques au cours de la deuxième année du master. Comment justifiez-vous un choix si varié et précis d'enseignements dans la formation? L'un d'eux est l'exposition et régie des œuvres d'art. Pourriez-vous préciser ce que les futurs étudiants apprendront dans ce cours?**

Les enseignements sont aussi divers car un bon acteur du marché de l'art est quelqu'un à l'aise dans tous les domaines. S'il travaille dans une maison de vente, il est nécessaire d'avoir de bonnes connaissances en droit des ventes. Mais il doit avoir aussi des connaissances solides en droit public car de nombreuses règles de droit public s'appliquent en droit des ventes.



Un acteur du marché de l'art est aussi confronté à des questions d'assurances. Un commissaire-priseur doit pouvoir vérifier l'assurance de ses œuvres. Le droit fiscal doit aussi bien être connu. Le droit pénal est lui aussi utile compte tenu des faux et contrefaçons qui sont susceptibles de circuler sur le marché. Il faut donc qu'un acteur soit formé dans tous ces domaines pour pouvoir être aussi compétent que possible. Ce master ne correspond pas à un métier en particulier. Il forme des personnes polyvalentes, capables de se diriger un peu partout, d'où la très grande diversité des enseignements.

L'exposition et régie des œuvres d'art consiste dans l'organisation d'une exposition et le transport des œuvres d'art, du stockage à la conservation. Cette matière est étroitement liée à d'autres (droit public pour les autorisations douanières ; assurances des œuvres).

**Une partie de la formation, au minimum 5 mois, est consacrée à l'apprentissage. À défaut d'un contrat d'apprentissage, un stage auprès d'une entreprise ou d'un établissement public relevant du secteur de l'art doit être réalisé, pendant une durée de 5 mois. Pouvez-vous nous expliquer l'apport d'une telle expérience dans la formation pour les étudiants?**

Il y a cinq mois d'expérience professionnelle obligatoire. Le maximum est de 6 mois. Cette expérience peut prendre deux formes. Elle peut prendre la forme du stage ou de l'apprentissage. Un contrat d'apprentissage est un contrat de travail, généralement d'un an, en parallèle de sa formation. L'étudiant est complètement immergé dans une institution ou une entreprise. Cette expérience est très appréciée et permet une très grande insertion professionnelle. Pour donner un exemple, sur la promotion 2021, sur 5 étudiants en apprentissage, 4 ont signé un CDD avant la fin du master.

L'expérience professionnelle est l'aspect fondamental du Master. La deuxième année de master est l'année d'insertion professionnelle. Il est arrivé que des étudiants signent des contrats de travail à la suite de leur stage. En moyenne, le délai pour obtenir un contrat est de 3 mois à la suite de la formation. Ce qui est aussi très important, c'est que les étudiants rencontrent très vite des professionnels du marché. Ces experts transmettent leur savoir. De plus, ce sont les futurs employeurs. Il est arrivé que certains enseignants du M2 embauchent des étudiants du master. L'insertion se fait donc par la rencontre des professionnels, que ce soit par les expériences professionnelles (stage ou apprentissage) ou par l'équipe pédagogique du master.



La recherche d'un stage/d'un apprentissage fait partie de la formation. L'équipe pédagogique est toujours là en appui. Le réseau d'alumni est aussi extrêmement efficace. Il permet à des diplômés du Master de prendre de prendre en stage la nouvelle promotion d'étudiants. A titre d'exemple, un ancien étudiant de 2014 (première promotion du master) travaille à la fondation Pinault. Il m'a informé qu'il recherchait un stagiaire. Une étudiante de la promotion en cours a ainsi été recrutée comme stagiaire avant de signer un CDD à la fondation Pinault.

Par ailleurs, une association est rattachée au master : le Cercle des Juristes de l'Art (Cejart). Dans ce cadre, les étudiants ont créé une base de données avec toutes les coordonnées des étudiants diplômés du master.

La sélection en fin de L3 devrait faciliter l'insertion professionnelle, avec la recherche anticipée d'apprentissage au cours de l'année de M1.

***La Corpo Assas remercie le professeur Pfister de nous avoir accordé cette interview !***

